



Maïs sucré

Avertissement No 12 – 27 août 2014

Pyrale bivoltine (2^e génération)

- Les captures de papillons se poursuivent.
- Les stratégies d'intervention demeurent inchangées.
- Montérégie et Laval : visitez les champs qui seront récoltés après le 10 septembre.

Ver de l'épi

- Aucune capture de papillons au cours de la dernière semaine.

Chrysomèle des racines du maïs, pucerons, rouille, légionnaire d'automne et ver-gris occidental des haricots

- Surveillez vos champs.

PYRALE BIVOLTINE (2^e GÉNÉRATION)

État de la situation

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2^e génération) se poursuivent. Des captures ont été effectuées dans des sites des régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Lanaudière et Montérégie.

Les recommandations émises dans l'[avertissement No 09](#) du 6 août 2014 demeurent inchangées. **À cette période de la saison, un traitement contre la pyrale assure la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période de 2 à 3 semaines après la pulvérisation.**

Montérégie et Laval

Selon les recommandations des derniers avertissements, un dernier traitement devrait avoir été effectué autour du 23 août. Cette intervention devrait assurer une protection pour les champs récoltés à l'intérieur d'une période de 2 à 3 semaines suivant ce dernier traitement, soit les champs qui seront récoltés d'ici le 10 septembre environ. Visitez maintenant vos champs qui seront récoltés après le 10 septembre afin d'y dépister la présence de jeunes larves et effectuez, si nécessaire, un traitement supplémentaire. Un traitement effectué à ce moment-là protégera toutes les récoltes effectuées à l'intérieur d'une période d'environ 3 semaines suivant le traitement.

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs (identification de l'insecte, méthodes de dépistage, méthodes de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Prévention

Les larves de pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de **déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte**. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre.

VER DE L'ÉPI : AUCUNE CAPTURE DE PAPILLONS AU COURS DE LA DERNIÈRE SEMAINE

Au cours de la dernière semaine, aucun papillon du ver de l'épi n'a été capturé parmi tous les pièges du réseau. Depuis le début de la saison, on ne nous a rapporté aucune larve dans des épis de maïs sucré.

Rappelons que les infestations de vers de l'épi sont très localisées. Autrement dit, elles sont très variables d'un champ à l'autre. De plus, cet insecte ne passe pas l'hiver au Québec; les papillons arrivent du Sud par les vents. Il est donc **primordial de faire du piégeage à la ferme** pour savoir si on doit intervenir ou non avec un insecticide. Pour plus d'information sur la méthode de piégeage, consultez la vidéo « [Le piégeage d'insectes dans le maïs sucré](#) » et le bulletin d'information « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ».

CHYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS, PUCERONS ET ROUILLE

La présence de chrysomèles des racines du maïs, de pucerons et de rouille est rapportée dans quelques champs. Toutefois, dans la plupart des cas, aucune intervention n'est justifiée. Surveillez vos champs pour suivre l'évolution de ces ennemis des cultures. Pour plus de détails sur les deux insectes, consultez les bulletins d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) » et « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ». Pour plus d'information sur la rouille, consultez l'[avertissement No 11](#) du 21 août 2014.

LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Au cours de la dernière semaine, quelques papillons de légionnaire d'automne ont été capturés dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides et Montérégie. Quelques larves ont été observées sur des plants de maïs sucré dans quelques champs de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut connaître avec certitude la présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone ou encore en **dépistant les dommages dans le champ** alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage.

Il est recommandé de **dépister régulièrement vos champs de maïs sucré tardif** afin de vérifier la présence de dommages sur le feuillage. Il est important d'intervenir à ce moment, puisque les jeunes larves sont encore sur le feuillage et donc vulnérables aux insecticides. Plus tard, les larves se retrouvent dans les épis, où elles se nourrissent des grains en formation et où elles sont difficiles, voire impossibles, à contrôler. Si un traitement insecticide est effectué, il est recommandé d'utiliser un insecticide homologué à la fois contre la légionnaire d'automne et contre la pyrale du maïs.

Pour voir des images de la légionnaire d'automne (papillons, masses d'œufs, larves et dommages), consultez [IRIIS phytoprotection](#) ou la [banque d'images](#) d'Agri-Réseau. Pour d'autres renseignements sur l'identification de la légionnaire d'automne et les moyens de lutte, consultez cette [fiche d'information](#) de l'Ontario.

VER-GRIS OCCIDENTAL DES HARICOTS

Le RAP Grandes cultures a terminé la surveillance du [ver-gris occidental des haricots](#) (VGOH) à l'aide de pièges à phéromone. Au cours de la dernière semaine, les captures de papillons ont diminué. Jusqu'à maintenant, ce ravageur n'a jamais causé de dommages significatifs dans les cultures au Québec. Dans le maïs sucré, aucun cas ne nous a été rapporté depuis l'arrivée de ce ravageur. Nous vous recommandons toutefois de garder l'œil ouvert pour la présence de masses d'œufs ou de larves lors de vos dépistages au champ dans les prochaines semaines. Pour plus d'information sur les champs à risque et la méthode de dépistage au champ, consultez l'[avertissement No 09](#) du 6 août 2014. Vous pouvez également consulter cette référence de l'Ontario intitulée « [Ver-gris occidental du haricot dans le maïs sucré : fiche technique](#) » ou une courte [vidéo](#) (en anglais) de l'Université de Purdue.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – Maïs sucré – 27 août 2014